

COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 10 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le dix janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François, Maire, CLAUDET Eric, 1^{er} adjoint, BOUS Xavier, 2nd adjoint, Mmes LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie, MM, PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Eric, LEDOYEN Jean-Pierre, MALGRAS Jean-Marc, CAPART François.

Absents excusés : M. VENERUCCI David, Mme BECRET Lise et M BLANCHETETE Gilbert.

1. Travaux à l'église Saint-Pierre.

Les travaux de drainage de l'église d'Allondrelle se poursuivent. Une voie d'eau a été découverte au niveau de la sacristie côté droit. Pour terminer d'assainir l'édifice, il est nécessaire de terrasser au plus près du chœur, côté gauche, afin de vérifier s'il n'existe par d'autres voies d'eau. Le terrassement risque d'entraîner la chute du mur, ce dernier n'ayant pas de fondations solides. Un devis a été demandé à Chanzy-Pardoux pour démonter ce mur ainsi que les escaliers qui longent la seconde sacristie. Les pierres de couronnement, les marches en pierre seraient récupérées. Le montant du devis, validé par l'architecte s'élève à 7 341 € TTC.

Le Conseil accepte la dépose des deux murs et des marches d'escalier.

Voté à l'unanimité.

2. Renouvellement de l'engagement PEFC :

La Commune s'est engagée en faveur du système de certification PEFC de ses forêts. L'engagement de 5 ans reconductible est arrivé à échéance le 31 décembre 2019. Cette certification marque l'intérêt du Conseil en faveur d'une gestion durable des forêts. Le coût de cet engagement pour 5 ans est de 0,65 € par ha + des frais fixes de 20 €.

Le Conseil décide, à l'unanimité des voix, de renouveler ce contrat.

Le Maire,

J-F MARIEMBERG